

ÉLECTION AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT
 MANTES

COLLEGE USAGERS

SCRUTIN DU 09 NOVEMBRE 2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L.719-1 à L719-3 et D.719-1 à D719-47
 Vu l'arrêté N°2021-100 en date du 13 octobre 2021 portant convocation du corps électoral des usagers pour les élections au Conseil de l'IUT de Mantes
 Vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de Mantes
 Vu l'arrêté N°2021-107 portant décision électorale en date du 13 octobre 2021 relative à l'élection du collège des étudiants au sein du conseil de l'IUT de Mantes-en-Yvelines
 Vu le procès-verbal de recevabilité des candidatures
 Vu le procès-verbal d'urne

Le procès-verbal fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir	:	4
Nombre total d'inscrits	:	547
Nombre total de votants	:	27
Nombre de bulletins nuls et blancs	:	4
Nombre total de suffrages exprimés	:	23
Taux de participation		4,93 %

Désignation des candidats/des listes	Nombre de voix	Nombre de sièges
Vie étudiante à Mantes	27	4

SONT PROCLAMÉS ÉLUS

- Monsieur Nicolas ORLUC (*titulaire*)
- Madame Manon COUTIN (*titulaire*)
- Monsieur Noah NISUS-SADOON (*titulaire*)
- Madame Assiya DEBEAUCE (*titulaire*)
- Monsieur Ryad BOUCENNA (*suppléant*)
- Madame Selma ALIOUI (*suppléant*)
- Monsieur Tom CAVAN (*suppléant*)
- Monsieur Walid BEN TAYEB (*suppléant*)

Versailles, le 10 novembre 2021

Le Président de l'université,

Alain BUI


Alain BUI
PRÉSIDENT